

Lecture des fiches départementales

Les graphiques donnent des valeurs journalières du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le graphique de bas de page affiche les 3 composantes de la population présente par jour en 2005 dans le département. Le trait de niveau 0 fait référence à la population résidant dans le département (source : INSEE, recensement de la population). La courbe du dessous indique le nombre (échelle de gauche) et la part (échelle de droite en %) de la population résidente qui est absente de son domicile un jour donné. Les deux courbes du dessus affichent le nombre de touristes (français d'une part, étrangers d'autre part) qui séjournent ce jour-là dans le département.

Le graphique du haut de page indique jour par jour la population présente dans le département. Un trait donne le niveau de la population résidente, un autre (en tirets) celui de la population présente en moyenne dans l'année. Une population présente moyenne supérieure à la population résidente traduit un bilan touristique net positif pour le département.

Deux courbes se superposent, l'une portant sur l'année 2005 et l'autre donnant une moyenne lissée sur 3 ans (2003, 2004 et 2005). La courbe annuelle est la seule à pouvoir rendre compte finement de l'événementiel en 2005. Elle comporte évidemment plus d'aléas statistiques que la courbe pluriannuelle.

Un tableau situé sous la courbe résume l'information 2005 à trois valeurs par mois (population présente maxi, moyenne, mini).

Échelles des graphiques : attention, pour rendre les graphiques plus lisibles, les échelles sont adaptées à chaque département. Les amplitudes de variation sont toujours indiquées en valeur absolue à gauche du graphique et en valeur relative (%) à droite.

Note-1

La plupart des chiffres donnés ici portent sur un nombre de personnes alors que les chiffres de fréquentation touristique sont en général donnés en nuitées. Pour un jour donné, les deux notions sont équivalentes : une personne présente vaut une nuitée. Pour une année, on compte 365 nuitées pour faire un « équivalent habitant permanent » (EHP). Le nombre d'« équivalent habitant permanent » est donc égal au nombre de nuitées annuelles divisé par 365. Ces 365 nuitées de séjour peuvent indifféremment avoir été réalisées par une seule personne présente toute l'année ou par 365 personnes présentes chacune un seul jour.

Note-2

Le tourisme intradépartemental ne fait pas varier la population présente. Les personnes qui effectuent un séjour touristique dans leur propre département de résidence ne sont pas prises en compte ici dans la fréquentation touristique du département. Par contre les chiffres donnés ici sur les absences comprennent toutes les absences du domicile y compris pour le tourisme intradépartemental. La dernière ligne de chiffres donne la part des nuitées intradépartementales dans le nombre total de nuitées touristiques.

Avertissement

Toute statistique a ses limites. Celles-ci sont détaillées dans la méthodologie donnée en fin d'ouvrage. Pour la plupart des départements, l'échantillonnage est suffisant pour assurer une bonne représentativité. Il faut cependant se garder de vouloir interpréter trop finement certaines variations de population pour les départements peu peuplés ou dont la fréquentation touristique est faible. Pour cette raison les deux départements formant la Corse ont été regroupés ici en une seule fiche.